

REUNION DU 23 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le vingt trois juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre de dix sous la présidence de Mme BERR, Maire.

Date de convocation : 16 juin 2011

Etaient présents : Mmes et Mrs BERR Véronique, BILLY Brigitte, BERTHON Damien, BLANCHET Pascal, LEMMET Jean-Luc, LACARIN Marie-Françoise, MEILLEREUX Françoise, MELLOUX Michel, RIBIER Jean-Charles, TUIZAT Georges

Etaient absents et représentés : Mrs de DREUILLE Mayeul, RABY Benoît, Mme SERGERE Marilyne

Etaient absents : Mr POTEAUX Thierry, THIERY Fabienne

Secrétaire de séance : Mme MEILLEREUX Françoise

ORDRE DU JOUR

13-2011 REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal que la redevance assainissement ne changera pas par rapport à l'année dernière elle sera de 38.5 € l'abonnement et 0.77 € le m3 d'eau, le BP assainissement a été établi sur cette base et voté lors du précédent Conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer l'abonnement assainissement à 38.5 € et à 0.77€ le mètre cube d'eau

14-2011 REMBOURSEMENT ANTICIPE DE LA RETENUE DE GARANTIE RSTP

Madame le Maire expose à l'assemblée que le dirigeant de l'entreprise RSTP Mr RHETAT Sébastien est décédé en janvier dernier dans des circonstances dramatiques à Cérilly. Afin de clôturer les comptes de RSTP, son père gérant de la société, nous demande de procéder au remboursement de la retenue de garantie d'un montant de 5 073.22 € qui normalement doit être remboursé un an après la fin des travaux si toutes les réserves sont levées.

Madame le Maire précise que le revêtement stabilisé des allées du centre socio culturel ou stabex n'est pas satisfaisant (présence de zones lisses, de zones grattées). Mr Marc Perrin, MO, n'a pas encore proposé de solution technique à cet aspect non contractuel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas procéder au remboursement de la retenue de garantie de l'entreprise de RSTP et de solliciter le maître d'œuvre afin de trouver une solution.

15-2011 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les propositions de décisions modificatives faites par Madame le Maire :

-budget principal
Opération 269 investissements 2011 - 265 € et +265 € au compte 165
-budget assainissement

16-2011 TRAVAUX ET DECLASSEMENT CHEMIN RURAL

Madame le Maire présente les travaux en cours au niveau de l'échangeur sud de Cressanges. La DREAL Auvergne, maître d'ouvrage de la RCEA, doit rétablir dans les deux sens l'accès à la voie communale des Rias. Le propriétaire riverain a refusé la négociation amiable des 1 500 m² nécessaires au rétablissement rapide de la voie au niveau du rond point de l'échangeur sud. La DREAL est entrain de rechercher une solution alternative et la remise en état du chemin des Rias est une des solutions envisagées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approche cette solution si d'autres solutions ne peuvent être retenues.

Madame le Maire expose à l'assemblée que Monsieur de DREUILLE Régis a interrogé la commune sur le chemin reliant les Martinats à Bel air, ce chemin est entretenu partiellement par son locataire et il souhaite soit l'acquérir soit que la commune le remette totalement en état.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire un inventaire de tous les chemins de la commune et décidera par la suite de ce dossier.

17-2011 TARIFS DU CAMP CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de définir le prix du camp qui aura lieu du 18 juillet 2011 au 22 juillet 2011 à Bellenaves.

Madame le Maire propose de retenir les tarifs suivants :

Revenus moyens mensuels ®*	Tarif par enfant
R ≤ SMIC	50 €
1 SMIC < R ≤ 2 SMIC	55 €
R > 2 SMIC	60 €

*Selon déclaration de revenus connue au 1 septembre 2010 (année scolaire 2010-2011)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'appliquer cette tarification pour le camp de cet été.

18-2011 EMPLOI VACATAIRE JUILLET 2011

Compte tenu des effectifs à l'accueil de loisirs pendant le mois de juillet et le camp, madame le Maire indique qu'il serait nécessaire d'embaucher une autre personne du 4 au 31 juillet 2011, cette personne sera embauchée en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérée sur la base de 35 H par semaine, en emploi saisonnier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de créer un poste saisonnier au centre de loisirs pour le mois de juillet.

19-2011 TERRAIN A VENDRE

Madame le Maire expose à l'assemblée que Mademoiselle ETIENNE et Monsieur LELARGET seraient intéressés pour acheter le terrain à côté du cabinet vétérinaire, la parcelle AE 295 et la partie de la parcelle AE 348 contiguë à la parcelle AE 295 (qu'il conviendra de faire délimiter par un géomètre expert) d'une superficie totale d'environ 1000 m².

Ce terrain est au bord de la RD18, desservi par l'eau potable, l'électricité et l'assainissement

collectif et peut sans désordre accueillir une maison individuelle.

Madame le Maire précise que la commune détient le terrain situé au tour du centre socioculturel pour envisager d'éventuels projets d'aménagement.

Une estimation du terrain a été faite par l'inspecteur des Domaines et la valeur vénale de ces parcelles est estimée à 7 € environ le m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, neuf voix pour et 4 abstentions de vendre le terrain pour 7 €/m² et autorise madame le Maire à signer les actes liés à cette promesse de vente et vente.

20-2011 LOCATION VAISSELLE DU CENTRE SOCIO CULTUREL

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la vaisselle du centre socio culturel a été achetée, et qu'il convient de faire un règlement pour son utilisation.

Chaque personne louant la salle devra au préalable indiquer le nombre de personnes présentes pour sortir la vaisselle correspondante.

La vaisselle sera comptée pendant l'état des lieux entrant et sera recomptée pour l'état des lieux sortant.

La vaisselle sera gratuite mais le remplacement de la vaisselle cassée ou perdue sera facturé selon le tableau suivant :

Assiette	3 €
Tasse	1.5 €
Verre	1 €
Couvert	1 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- la location gratuite de la vaisselle du centre socio culturel selon le nombre demandé lors de la réservation
- la facturation de toute casse selon les tarifs arrêtés conformément au tableau ci-dessus.

21-2011 TRAVAUX LOGEMENT ET MAIRIE

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux de modernisation des appartements communaux ainsi il convient de remplacer les radiateurs électriques datant de plus de 15 ans du logement 4B rue du magasin à charbon occupé par Mademoiselle Juminet.

De plus il est nécessaire de modifier la protection alimentation électrique de la salle annexe à côté de la mairie puisque plusieurs fois pendant des manifestations le disjoncteur saute.

Le montant du devis de l'entreprise Desnauds Thierry pour le changement de radiateur est de 1920.08 € HT et pour les travaux électriques (renforcement du compteur) de la salle annexe le montant est de 350.55€ HT. Une vérification est en cours avec Monsieur DESNAUD pour réutiliser les deux radiateurs 2 000 W des locaux du centre de loisirs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- changer les radiateurs
- modifier renforcer le compteur alimentant la salle annexe

Le conseil municipal est clos à 22h15 par la présentation des effectifs de la rentrée 2011 au RPI :

- Ecole de Châtel de Neuvre :
 - PS/MS/GS : 27 élèves (7 PS, 7 MS, 13 GS)
 - CE2 : 17 élèves
- Ecole de Cressanges
 - PS/MS/GS : 25 (12 PS, 7 MS, 6GS)
 - GS, CP : 20 (5 GS, 15 CP)
 - CE1 : 18
- Ecole de Meillard
 - CM1 : 12
- Ecole de Treban :
 - CM2 : 18
